

Contour
next ONE)
Système d'autosurveillance
glycémique

**Voyez la prise en charge autonome
du diabète sous un nouveau jour.**




**Deux chances[®]
de prélèvement**


**HAUTE
PRÉCISION**

Obtenez un indicateur CONTOUR[®] NEXT ONE GRATUIT*!

* À l'achat de bandelettes d'analyse CONTOUR[®] NEXT

Présentez ce bon à votre pharmacien dès aujourd'hui.

*Offre valide jusqu'au 31 décembre 2019. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Offre uniquement valide chez les détaillants participants. Cette offre est valide au Canada seulement, jusqu'à épuisement des stocks. Offre nulle là où la loi l'interdit. Bon valable pour un ensemble pour la surveillance de la glycémie CONTOUR[®] NEXT ONE gratuit, à l'achat de bandelettes d'analyse CONTOUR[®] NEXT, sous réserve de la présentation d'une fiche de garantie dûment remplie. Offre valide pour les utilisateurs finaux seulement. Limite d'un bon par client dans un délai raisonnable (au besoin, ou selon les besoins des patients en matière d'analyse et des avancées technologiques dans le domaine des indicateurs de glycémie). Bons originaux seulement. En vertu des lois provinciales, il se peut que le détaillant doive facturer au client la taxe applicable sur la valeur totale de l'achat avant la réduction de la valeur du bon.



Au détaillant : Veuillez joindre le bon à la fiche de garantie de l'ensemble pour la surveillance de la glycémie CONTOUR[®] NEXT ONE. Seuls les bons originaux, accompagnés d'une fiche de garantie dûment remplie, donneront droit à un remboursement. Ascensia Diabetes Care Canada Inc. vous remboursera le PDSF annoncé, jusqu'à concurrence de 45 \$, par la méthode de remboursement approuvée par Ascensia Diabetes Care Canada Inc. Vous pouvez aussi communiquer avec votre représentant CONTOUR[®] NEXT ONE. La demande de remboursement pour tout autre motif peut constituer une fraude, et nous nous réservons le droit de rendre ce bon non valide. Seul le détaillant qui a échangé le bon en signifiant que l'indicateur a été fourni sans frais sera remboursé. Sur demande, le détaillant devra prouver qu'il a acheté suffisamment de produits pour couvrir les bons envoyés, qui deviennent la propriété d'Ascensia Diabetes Care Canada Inc. © MC voir www.ascensidiabetes.ca/tm-mc